



## Livret A ou assurance-vie : le match relancé avec l'inflation



Avec une inflation qui s'approche des 6 % en rythme annuel, le taux du Livret A va remonter à 2 % au 1<sup>er</sup> août, tandis que les fonds euros restent, pour l'heure, imperméables à la remontée des taux. Faut-il boycotter les supports garantis de l'assurance-vie et investir davantage sur les livrets réglementés ? Réponse en 4 points. Un Livret A à 2 %. Cela faisait près d'une décennie que le taux du livret défiscalisé par excellence n'avait pas atteint ce niveau symbolique. Suggéré ce 14 juillet par la Banque de France et soumis à la validation du ministère de l'Economie, ce rehaussement de 1 point du taux du Livret A n'a pas qu'une portée symbolique. A 2 %, sa rémunération dépasse le taux des OAT 10 ans, la boussole des rendements obligataires mais aussi celui des fonds euros de l'assurance-vie à capital garanti.

Dans ce contexte, est-il de bon ton de rapatrier son épargne du fonds en euros vers son Livret A ou son LDDS ? Rappelons que le taux du Livret de développement durable et solidaire est, par construction, identique à celui du Livret A.

Voici 4 points de comparaison dont il faut tenir compte pour prendre sa décision.

### 1. Rendement net

Après une inflation annuelle à 5,2 % en mai, l'indice des prix à la consommation augmente de 5,8 % en juin. Dans ce contexte, la hausse du taux du Livret A ne change pas la vraiment la donne : son rendement réel, c'est-à-dire une fois l'inflation déduite, reste négatif, à -3,8 %, en prenant compte l'inflation de juin.

« Le rendement réel du Livret A n'a jamais été aussi bas », fait remarquer Vincent Cudkowicz, directeur général de bienprévoir.fr et **Primaliance**. Bien que sa formule de calcul tienne compte de la hausse des prix, « le Livret A sera toujours en retard face à la montée de l'inflation », poursuit Vincent Cudkowicz. Sauf à déroger à la règle en vigueur, son taux est réévalué tous les 6 mois, et il tient compte aussi du taux interbancaire, €STR, qui demeure négatif.

Mais le tableau est pire s'agissant des fonds euros, dont le rendement annuel est communiqué aux investisseurs, au cours du premier trimestre. Parce que les fonds euros sont investis sur des obligations à rendements très faibles sur des maturités longues, leur performance n'est pas encore impactée par la remontée récente et brutale des taux d'intérêt. Résultat, avec une rémunération moyenne nette de frais de gestion de



1,30 % pour les fonds euros en 2021, il n'y a pas de suspens sur le fait que leur rendement moyen net d'inflation sera largement en territoire négatif en 2022.

Pour Vincent Cudkowicz, ce tableau sombre doit inciter les épargnants à se montrer plus sélectifs dans le choix de leur assurance-vie et notamment du fonds euros proposé. Il invite à privilégier les enveloppes contenant des fonds garantis comportant des poches plus dynamiques, exposés par exemple aux projets dits d'infrastructures.

Certains fonds affichent pour 2021 un rendement qui s'est approché voire a dépassé le seuil des 2 %. Dans le cadre des contrats patrimoniaux, les bonus de rendement servis aux clients qui diversifient leurs supports d'investissement peuvent également permettre d'obtenir un rendement du fonds euros au-dessus des 2 %. Mais ce type de solution reste souvent réservée à la clientèle ayant une capacité d'épargne et un encours investi très élevés.

## 2. Garantie et sécurité

Désireux d'investir sur un support totalement sûr, les épargnants doivent vérifier la portée de la garantie en capital offerte sur leur fonds en euros. Car, de plus en plus d'assureurs proposent une garantie hors frais de gestion, pouvant théoriquement aboutir à un rendement net de frais négatif en cas de nouvelle chute des rendements obligataires.

A l'inverse, le Livret A, lui, a le double intérêt d'être sans frais pour l'épargnant et garanti. Sa rémunération, non déflatée, ne peut descendre en dessous de 0,50 % selon la réglementation en vigueur.

Garantie en capital : qualité intrinsèque des livrets ?

A noter que la garantie en capital ne vaut pas pour tous les produits dénommés « livrets ». Les « livrets cryptos », investis en bitcoin, ethereum ou en cryptoactifs tentant de répliquer une monnaie courante comme l'euro ou le dollar, empruntent cette appellation totem sans offrir cette caractéristique habituellement attendue des livrets d'épargne.

En cas de faillite de l'établissement financier qui détient vos comptes d'épargne, les encours sur les livrets réglementés et sur l'assurance-vie sont tous deux couverts, mais selon des modalités différentes. Ainsi, les dépôts sur un Livret A, un LDDS et un Livret d'épargne populaire sont garantis en totalité par l'Etat (le plafond de 100.000 euros dépasse le maximum qu'il est possible de détenir sur ces livrets).

En matière d'assurance-vie, c'est le Fonds de garantie des assurances de personnes qui indemniserait en cas de défaut à hauteur de 70.000 euros maximum par épargnant et par établissement. « Dernièrement, notre système financier a subi plusieurs crises et en est sorti renforcé. Il n'y a, à mon sens, aucun risque que ce fonds de garantie soit activé », rassure Vincent Cudkowicz.

Mais pour des investisseurs particulièrement inquiets, « l'une des solutions est de détenir plusieurs contrats chez des assureurs différents afin de disposer pour chacun d'entre eux du plafond de 70.000 euros. D'un point de vue patrimonial, c'est même une recommandation car chaque assureur et chaque contrat peuvent bénéficier d'un intérêt propre », insiste ce directeur général de portails d'investissements financiers.

En revanche, « ce qui nous préoccupe d'avantage, c'est la possibilité introduite par la Loi Sapin 2 de bloquer les retraits sur les fonds euros », renchérit-il. Elle autorise en effet l'Etat, sur décision du Haut conseil de stabilité financière, à suspendre, retarder ou limiter les rachats ou arbitrages sur l'assurance-vie en cas de « menace grave et caractérisée » pour le système financier. Ce blocage peut durer trois mois, renouvelables, mais limité à six mois consécutifs.

Est-ce que la période inflationniste actuelle et la remontée des taux sont une menace de



cet acabit ? « Si l'OAT 10 ans s'installait durablement au-dessus de 1,50 % à 1,75 %, l'assurance vie entrerait en zone à risque », soulignait fin juin Cyrille Chartier-Kastler, fondateur du site Good Value for Money, dans les colonnes des Echos. Depuis, le taux à 10 ans est passé en dessous des 2 %, pour redescendre à 1,85 % le 8 juillet. Le scénario catastrophe n'est pas encore en vue.

### 3. Liquidité

Hors application de la Loi Sapin 2, l'assurance-vie est une enveloppe liquide, a contrario de l'idée reçue selon laquelle l'argent est bloqué 8 ans. Néanmoins, récupérer ses fonds nécessite en principe de patienter plusieurs jours. Le Code des assurances se montre d'ailleurs magnanime avec les assureurs, leur accordant deux mois. « En cas de demande de rachat du contrat par le contractant, l'entreprise d'assurance ou de capitalisation lui verse la valeur de rachat du contrat dans un délai qui ne peut excéder deux mois », dispose ainsi son article L132-21. Au-delà, l'assureur doit s'acquitter de pénalités de retard indexées sur le taux d'intérêt légal.

S'agissant du Livret A, il n'y a pas ce type de frictions. Pour récupérer son épargne, il suffit de faire un virement sur son compte courant. C'est immédiat si le compte final de destination et le livret réglementé sont ouverts dans le même établissement.

« Le Livret A est une poche pour faire face à des dépenses imprévues. L'assurance-vie a une visée plus patrimoniale, tout en offrant une certaine souplesse quand l'épargnant veut financer un projet important comme l'achat d'un bien immobilier », souligne Vincent Cudkowicz. Il fait référence à l'avance en assurance-vie, qui s'apparente à un prêt consenti par l'assureur dont le montant est fonction de l'encours sur son contrat.

### 4. Fiscalité et succession

« Si un investisseur est déçu par son contrat d'assurance-vie, il ne faut pas pour autant le clôturer. Avoir un ancien contrat arrivé à sa maturité fiscale, même peu approvisionné, est un atout dans son patrimoine », rappelle également Vincent Cudkowicz.

Hormis les prélèvements sociaux sur les fonds euros prélevés chaque année, l'imposition sur les gains en assurance-vie s'effectue au moment où l'épargnant récupère tout ou partie de son argent. Et après 8 ans, les intérêts sont imposables après un abattement annuel de 4.600 euros pour une personne seule. Il est donc possible de procéder à des retraits réguliers exonérés d'impôt sur le revenu.

Arbitrer de son fonds euros vers un Livret A nécessite donc de tenir compte de cette subtilité fiscale, pour que le petit surcroît d'intérêts obtenu ne soit pas gommé l'éventuelle fiscalisation des retraits du fonds euros.

La question du timing est aussi à soulever du point de vue successoral. L'assurance-vie est une enveloppe taillée pour la transmission de son patrimoine. Le capital versé à un bénéficiaire désigné échappe aux droits de succession à hauteur de 152.500 euros par bénéficiaire pour les versements effectués avant les 70 ans du souscripteur. S'applique ensuite un prélèvement de 20 % jusqu'à 700.000 euros puis de 31,25 % au-delà.

Pour les primes versées après 70 ans, les capitaux décès sont soumis aux droits de succession, au taux applicable en fonction du lien de parenté existant entre l'assuré et le bénéficiaire, mais après un abattement global de 30.500 euros tous bénéficiaires et tous contrats confondus. En ce sens, si l'investisseur détient un contrat dans l'optique de transmettre son épargne à ses héritiers, mieux vaut ne pas y toucher, et a fortiori, s'il approche des 70 ans.

S'agissant du Livret A, au décès de l'épargnant, les sommes détenues sur les livrets réglementés sont intégrées à l'actif successoral. En fonction du lien de parenté avec le bénéficiaire et des montants transmis, l'héritier peut donc se voir appliquer des droits de succession très élevés.



### Prendre la bonne décision

Il est indéniable que, dans un contexte d'incertitude et de volatilité, le rehaussement du Livret A est une bonne nouvelle pour les investisseurs qui peuvent en profiter pour temporiser, pour sécuriser leur épargne le temps de trouver de nouvelles opportunités d'investissement

A 2 % nets de fiscalité, le rendement du Livret A est certes inférieur à l'inflation, mais il dépasse la majorité des autres placements garantis dont la plupart des fonds euros de l'assurance-vie.

En revanche, l'arbitrage éventuel d'un fonds euros vers le Livret A doit s'évaluer au regard de la maturité fiscale de son contrat, de l'âge de l'épargnant et de l'objectif qu'il vise en ayant ouvert une assurance-vie.

Pour doper le rendement de son assurance-vie, Vincent Cudkowicz, directeur général de bienprévoir.fr et **Primaliance**, plaide davantage pour sortir des fonds euros classiques et investir dans des unités de compte (UC), présentant un risque modéré mais potentiellement plus rémunératrices. Il suggère notamment les UC investies dans la pierre-papier qui bénéficient de rendements éventuellement rehaussés avec la hausse des loyers.

### Livrets cryptos, des concurrents ?

Pour l'anecdote et aussi prendre la mesure de ce niveau de rémunération, le Livret A à 2 % fait jeu égal avec le livret crypto, non garanti, en bitcoin lancé cette semaine par Coinhouse. Pour rappel, l'investissement en crypto, actuellement en pleine déroute, est historiquement présenté par ses défenseurs comme une manière plus efficace que le Livret A de protéger son épargne de l'inflation.

### Marie-Eve Frenay

#### Comment affronter la montée des incertitudes ?

Inflation, hausse des taux d'intérêt, Ukraine et maintenant incertitude politique, les chocs se multiplient. Pour évoluer dans un environnement de plus en plus complexe, l'expertise de la rédaction des Echos est précieuse. Chaque jour, nos enquêtes, analyses, chroniques et édito accompagnent nos abonnés, les aident à comprendre les changements qui transforment notre monde et les préparent à prendre les meilleures décisions.

### Je découvre les offres

